

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DE LA SARTHE

Vous êtes en train de constituer un dossier de demande d'aide au F.S.L., ou vous souhaitez en constituer un. Pour qu'il soit examiné, il doit contenir toutes les pièces rappelées ci-dessous et **être signé obligatoirement par le (ou les) demandeur(s)**.



TRES IMPORTANT !

**Tout dossier non recevable ne sera pas examiné.
Il sera retourné à son expéditeur dans son intégralité.**

LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

ACCES

- Imprimé de demande d'aide
- Proposition de logement
- Devis d'aide à l'installation
- Demande de versement direct d'allocation logement
- Diagnostic de performance énergétique
- Attestation VISALE
- Attestation d'hébergement

ETAT CIVIL de chaque membre du ménage

- Pièce d'identité
- Titre de séjour
- Livret de famille
- Acte de naissance
- Déclaration grossesse

RESSOURCES

- Notification CAF ou MSA (du mois en cours)
- Contrat de travail (moins de 25 ans ou apprentissage ou garantie jeune)
- Bulletins de salaire (sur la période des 12 derniers mois)
- Justificatif de Pôle Emploi (avis de paiement, montant journalier et durée d'indemnisation restante)
- Indemnités journalières (sur la période des 12 derniers mois)
- Pension d'invalidité (dernière notification)
- Décompte de retraite (ou relevé de compte)
- Pension alimentaire perçue (jugement ou attestation)

AUTRES JUSTIFICATIFS

- Avis d'imposition
- Dossier de surendettement (Banque de France)
- Pension alimentaire versée (jugement ou attestation)

COMMENTAIRES

.....
.....
.....